



Guérande, le 8 février 2024

Fédération des Conseils de  
Parents d'élèves des écoles publiques  
Conseil Local du collège Jacques Brel  
1, rue des Collèges  
44350 GUERANDE  
TEL : 0629215245

Les membres du conseil local de la FCPE élus au conseil d'administration du collège Jacques Brel de Guérande (44) réuni le 8 février 2024 ont décidé d'émettre un vote négatif sur la répartition des moyens proposée par la Cheffe d'établissement.

Nous ne remettons aucunement en cause le travail de cette dernière, mais souhaitons protester contre la création des groupes de niveaux imposée par les autorités académiques, ainsi que contre l'insuffisance des moyens alloués.

**Nous soulignons tout d'abord qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'est paru à ce jour sur les groupes de niveau.**

Ainsi, cette injonction académique prive en premier lieu, l'établissement de son autonomie en matière pédagogique et éducative, d'organiser l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que de décider des modalités de répartition de ceux-ci.

Elle prive également le Conseil d'Administration de son premier pouvoir décisionnaire : fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative et, en particulier les règles d'organisation de l'établissement.

Surtout, l'instauration de groupes de niveaux sera contre-productive sur le plan pédagogique et ne fera que renforcer les inégalités sociales. L'école publique doit rester le lieu où l'on peut apprendre tous ensemble.

**Nous soulignons ensuite l'insuffisance des moyens alloués au regard des besoins de l'établissement, ce d'autant plus si des groupes de niveaux sont créés.**

La faiblesse continue de la dotation conduit à l'augmentation des effectifs des classes et ne permet plus d'assurer des conditions d'apprentissages favorables à la réussite scolaire de tous.

Or, les besoins sont énormes et urgents : inégalités sociales, détresse et décrochage scolaire, programmes et rythme des apprentissages trop denses, cours non assurés... L'Etat manque à son devoir de service public d'éducation de toutes les citoyennes, de tous les citoyens.

Nous ne voulons pas que les DGH soient un déni de la situation sociale et scolaire et permettent au contraire à tous les élèves de se construire le futur épanouissant auquel ils ont droit.

Si un texte a été adopté sur les groupes de niveau après le Conseil Supérieur de l'Education de ce jour, les moyens attribués aux établissements ne pourront être que supérieurs à ceux alloués aujourd'hui afin de les prendre en compte.

**Attachés à la réussite de tous les jeunes, les élus FCPE du conseil d'administration du collège Jacques Brel de Guérande (44) exigent une dotation à la hauteur des besoins, qui permette à notre établissement de jouer pleinement son rôle.**